

Journalisme justicier : essai de typologie

Lilie DESJARDINS

Doctorante en science politique
Université Laval (Québec)
lilie.desjardins.1@ulaval.ca

Il suffit de mettre en parallèle quelques définitions du journalisme d'enquête pour se rendre compte de sa conception polysémique. Cette polysémie est à l'origine de l'élaboration d'une typologie distinguant le journalisme d'enquête de types qui lui sont souvent apparentés. La typologie dite du *journalisme justicier* compte quatre types journalistiques idéaux, soit le journalisme d'enquête, le journalisme de dénonciation, le journalisme de médiation et le journalisme de consommation. Les critères de classification de ces types et leur description suivent l'illustration ci-après de la conception polysémique du journalisme d'enquête. Enfin, un tableau récapitulatif des éléments distinctifs de chaque type du journalisme justicier clôt cet article.

Sormany (2000) distingue deux acceptions du terme « enquête ». La première a trait au doute méthodique, à la remise en question du message officiel, à l'analyse systématique des documents publics et techniques. La seconde suppose l'accès aux sources non publiques, à des documents confidentiels, à des renseignements d'informateurs privilégiés. Dans ce cas, « [...] le terme *enquête* doit être compris dans son sens le plus strict comme pour les *enquêtes policières* ». Pour Sormany, l'enquête vise la compréhension d'informations obscures ou la découverte d'informations camouflées sur des activités politiques, professionnelles, économiques, sociales et illégales. Il rejoint ainsi le *Fund for Investigative Journalism* (cité par

Guba, 1981) qui reconnaît que l'enquête « *is existing for the purpose of increasing public knowledge about the concealed, obscure or complex aspects of matter significantly affecting the public* ».

En fait, à quoi s'intéresse le journalisme d'enquête ? Greenwald et Bernt (2000) précisent deux types d'informations. D'une part, les informations d'intérêt public cachées ou dissimulées par des personnes qui n'ont pas intérêt à les dévoiler ou à les rendre publiques (*hidden or secreted information*). D'autre part, des informations disponibles, mais non observées, perçues, découvertes et rapportées par les journalistes (*based on available but unnoticed or unreported information*).

Dans cet esprit, Neveu (2001) affirme que l'enquête porte davantage sur des dossiers que sur des événements. Par ailleurs, elle peut nécessiter la coopération de chercheurs. Quant à lui, Lemieux (2000) soutient que le journalisme d'enquête nécessite une démarche plus rigoureuse que le journalisme de production quotidienne quant à la distanciation des sources et au recoupement de l'information. De plus, les preuves attestant de la véracité des informations recueillies par les journalistes sont incontournables, sans quoi ils risquent d'être accusés de mauvaise foi.

L'information cachée associée au journalisme d'enquête donne parfois aux journalistes l'image du « [...] *défenseur du peuple contre l'intelligentsia* », car ils « *mettent en cause et dénoncent les règles du jeu* » (Marchetti, 2000). C'est aussi cette information cachée qui vaut au journalisme d'enquête le qualificatif d'outrancier et de justicier. Lemieux affirme même que le journalisme d'investigation est une forme du journalisme justicier au même titre que le journalisme-enquêteur et la médiation. En raison de ce caractère justicier, le journalisme d'enquête peut tendre vers la dénonciation. En ce sens, Lemieux (2001) donne l'exemple de sources cherchant des informations cachées et remettant un dossier clé en main (faits et preuves) aux journalistes qui s'assurent de l'authenticité des informations avant de les rendre publiques.

L'enquête peut aussi glisser vers la dénonciation lorsque l'idéal de certains journalistes « *de devenir des purificateurs de la démocratie* » se combine à la concurrence entre les médias et les journalistes. Ce propos de Wolton (1997) s'appuie sur deux arguments. D'une part, les révélations associées au journalisme d'enquête visent autant la politique que la religion, la science, la médecine, la vie privée et publique. L'étude américaine *Changing Definitions of News* publiée en 1998 par *Project for Excellence in Journalism* relate ce phénomène qui aurait débuté dans les années 1980. D'autre part, Wolton craint « *une espèce de collusion purificatrice entre la presse et la justice* » française, en raison de l'absence de contre-pouvoir à la presse.

Au sujet de la coopération entre la presse et la justice, Ferenczi (2000) soutient qu'elle caractérise une « nouvelle génération de magistrats² ». Cette coopération se traduit par la publication, avant le procès, de détails sur des causes en rapportant largement des extraits de procès verbaux de la procédure d'instruction tout en donnant l'impression « de ne porter à la connaissance du public que les éléments à charge ». Cette pratique ressemblant à une course à l'exclusivité, Marchetti la qualifie de « journalisme d'humeur anti-institutionnel ». Elle met à l'épreuve la capacité des journalistes à se procurer avant leurs concurrents des éléments de dossiers judiciaires ou des rapports confidentiels grâce à la collaboration de personnes détenant une position privilégiée.

L'association des journalistes avec des sources ou des chercheurs aux fins du journalisme d'enquête s'oppose à la conception voulant que les informations rendues publiques résultent de la recherche et de l'initiative des journalistes plutôt que de fuites et de renseignements communiqués aux médias (Waisbord, 2001 ; Guba, 1981). L'association américaine *Investigative Reporters & Editors* (IRE) est le meilleur exemple de cette conception du journalisme d'enquête. Pour l'IRE, « [it] is the reporting through one's own work product and initiative [...] the work of the reporter, not a report of an investigation made by someone else [...] » (Protest, 1991).

Les différents types du journalisme justicier

Ces exemples illustrant la conception polysémique du journalisme d'enquête (et d'autres qui ne sont pas mentionnés) ont en commun un certain souci pour la justice et la transparence. Ces deux notions expliquent le choix du qualificatif « justicier » pour nommer la typologie visant à distinguer le journalisme d'enquête de types journalistiques apparentés.

Toutefois, aux fins de la typologie, le qualificatif justicier est utilisé dans son sens le plus noble, c'est-à-dire que le journaliste est un partisan d'une justice rigoureuse au service de l'égalité des droits et obligations. Chaque type du journalisme justicier prend donc partie pour la justice collective. Aussi, le journalisme justicier alerte, avise, prévient et avertit les citoyens de l'existence de phénomènes (faits, situations, événements, cas) revêtant un intérêt public. De même, le journalisme justicier adhère à la reddition de comptes, c'est-à-dire à l'obligation pour tous les citoyens de rendre compte et de répondre de leurs gestes, mais pas au règlement de compte.

Une analyse des conceptions du journalisme d'enquête permet de conclure qu'elles se distinguent par leur champ d'action et leur cible, leur but, le rôle du journaliste, le mode de sélection des sujets traités et la méthode utilisée pour la collecte de l'information. Ces traits distinctifs délimitent les principales dimensions des quatre types du journalisme justicier. Aussi, le *champ d'action* indique le domaine visé par la démarche journalistique. La *cible* précise l'aspect du champ d'action du journaliste. Le *but* visé expose la raison de la démarche journalistique. Le *rôle du journaliste* situe sa démarche par rapport aux sources et au public. La *sélection des sujets* spécifie le processus conduisant au choix du sujet traité. La *méthode utilisée* pointe le mode de collecte de l'information par le journaliste. Certes, ces dimensions ne couvrent pas tous les aspects de la démarche journalistique, mais elles profilent l'essence des types « purs » du journalisme justicier en accentuant leurs traits distinctifs. De plus, elles donnent une signification unique au journalisme d'enquête en tant qu'objet de recherche.

La typologie du journalisme justicier est un outil conceptuel développé à des fins heuristiques. De ce fait, la description (construction) des types du journalisme justicier est une opération théorique accentuant leur essence respective. En pratique, ces types peuvent ne pas exister à l'état pur et deux types ou plus peuvent être fusionnés. Les types idéaux du journalisme justicier sont le journalisme d'enquête, le journalisme de dénonciation, le journalisme de médiation, le journalisme de consommation. Ci-après, ils sont définis sans égard aux publics cibles, aux types de médias (privés, publics) et de presse (spécialisée, générale), à l'aire géographique de la pratique (local, régional, national, international) et à l'investissement des entreprises de presse.

Le journalisme d'enquête³

L'enquête est une procédure visant à établir des faits. En ce sens, le journalisme d'enquête est une recherche, par un journaliste, d'informations d'intérêt public cachées ou dissimulées. Ces informations sont liées à des activités politiques (partis, gouvernements), administratives (organismes publics et parapublics), financières légales (institutions financières, entreprises privées, investissements en bourses) ou illégales (bandes criminalisées, prostitution, drogue) de tous les secteurs d'activité touchant les intérêts collectifs. De ce fait, la vie privée des célébrités et des personnes publiques est exclue, à moins qu'elle ne soit associée à des activités nuisibles à l'intérêt public.

Le journaliste pratiquant l'enquête protège et défend le bien commun en dénonçant les abus et les atteintes à l'intérêt public. Ce journaliste peut être motivé par une démarche idéologique quant au service public devant être assumé par la presse. Toutefois, le journalisme d'enquête n'est pas le point de convergence d'un idéalisme démocratique. De même, l'enquête se dissocie de la vengeance personnelle et du règlement de compte.

Pour trouver les informations cachées, le journaliste utilise des sources diverses. Ce sont des références humaines (informateurs, etc.), écrites (documents divers), audiovisuelles (films, émissions de télévision, etc.), électroniques (banques de données, registres publics, Internet) ou organisationnelles (agences de presse, services de communication).

Grâce à ces sources, le journaliste recueille et vérifie des informations, se documente sur des faits et les interprète afin d'en informer le public. Il reconstruit et recoupe des faits pour découvrir et comprendre les liens entre les événements. Il met en parallèle des témoignages et des preuves pour s'assurer de l'honnêteté des sources et de l'authenticité de preuves admissibles en justice.

Cette démarche résulte d'une initiative du journaliste, par exemple, à la suite d'un suivi de dossier rigoureux ou d'une fuite d'un informateur. Elle ne repose pas sur un intérêt personnel ou professionnel, mais sur l'évaluation de la faisabilité de l'enquête. Cette faisabilité se détermine, entre autres, par l'importance du sujet en matière d'intérêt public, la disponibilité des preuves, la possibilité de prouver les faits en justice au besoin, la crédibilité des sources et leurs motivations, les victimes en cause, les dommages découlant du dévoilement des informations et les ressources nécessaires à la réalisation du reportage.

Somme toute, le type pur du journalisme d'enquête consiste en une recherche par le journaliste d'informations d'intérêt public cachées ou dissimulées, dans le but de dénoncer des faits nuisibles aux intérêts collectifs. Pour ce faire, il élabore une hypothèse de travail (scénario) à partir des renseignements en sa possession, consulte des sources, accumule des informations et des preuves.

Si le journaliste obtient une information privilégiée ou un dossier comprenant des faits cachés et des preuves, il recoupe et vérifie ces faits et ces preuves comme s'il s'agissait de son initiative. Sans quoi, il s'inscrit dans le journalisme de dénonciation.

Le journalisme de dénonciation⁴

La dénonciation est synonyme de délation. Cette observation du sens commun ne caractérise pas le type pur du journalisme de dénonciation. En dépit de son appellation, ce type journalistique vise la justice collective au même titre que les autres types purs du journalisme justicier.

Comme le journalisme d'enquête, le journalisme de dénonciation s'intéresse aux informations d'intérêt public cachées et les preuves de l'existence de situations nuisibles aux intérêts collectifs. De même, les reportages sur la vie privée des célébrités ou des personnages publics ne relèvent pas du journalisme de dénonciation, à moins que les activités en cause ne desservent les intérêts collectifs.

Contrairement au journalisme d'enquête, le journalisme de dénonciation délègue les fonctions journalistiques (recherche, collecte et sélection de l'information et des preuves). Aussi, le rôle du journaliste se résume au contrôle et à la vérification de l'authenticité des informations sollicitées ou pas. Dans ce dernier cas, le journaliste risque de s'associer à la vengeance et au règlement de compte, s'il ne connaît pas les motivations de la personne qui lui remet un dossier clé en main. À titre d'exemple, un journaliste recevant une copie d'un rapport gouvernemental confidentiel et des informations sur le dossier en cause pratique le journalisme de dénonciation s'il ne vérifie que l'authenticité des documents avant de les rendre publics.

Le journalisme de médiation

La notion de médiation fait appel à la présence d'une tierce partie. Aussi, le journaliste pratiquant la médiation est un intermédiaire entre deux parties dont l'une est insatisfaite de l'autre (parfois les deux). Il informe tout en tentant de résoudre un différend entre ces parties. Toutefois, le journalisme de médiation exclut l'intervention d'un journaliste visant à dénouer une impasse entre les policiers et un forcené ou un suicidaire. Ce geste est une démarche personnelle d'un journaliste qui souhaite que sa réputation et sa crédibilité puissent dénouer une situation critique.

Le journalisme de médiation se pratique surtout à la télévision. Il traite des rapports entre les consommateurs (ou les usagers) et les fournisseurs de biens et services du domaine privé, public et parapublic municipal provincial et fédéral. Pour ce faire, le journaliste s'abreuve à une banque de cas soumis par le public à qui divers moyens (téléphone, télécopieur, courrier électronique et postal) sont proposés. Dans certains

cas, le site de l'émission précise s'il y a appel au public pour constituer cette banque. Par ailleurs, des usagers insatisfaits des services publics font de plus en plus appel aux médias pour dénoncer une situation souvent marquée par un état d'urgence ou le respect de la dignité humaine. En extrapolant les propos de Lamizet et Silem (1997) sur la médiation, le journalisme de médiation peut être perçu comme une instance qui assure la communication (le lien) entre la dimension individuelle et la dimension collective du cas traité par le journaliste.

Comme intermédiaire, le journaliste de médiation se sert de méthodes variées pour confronter les points de vue des deux parties en cause. Parfois, un face à face est orchestré en misant sur les faits soumis par le consommateur ou l'utilisateur. Si le cas laisse croire au laxisme, la confrontation met en évidence l'inefficacité des employés et la lourdeur des services. Parfois, des méthodes dites clandestines (fausse identité, caméras et microphones cachés) sont utilisées pour obtenir des renseignements.

Ces méthodes clandestines valent à la médiation le qualificatif de journalisme d'embuscade. De ce fait, le journalisme de médiation est souvent associé à l'information-spectacle et au marketing des entreprises de presse. D'une part, ces méthodes donnent un aspect spectaculaire à la collecte de l'information. D'autre part, les entreprises ont un préjugé favorable envers les présumées victimes et offre « *une solution rapide et radicale* » à leur difficulté (Pratte, 2000).

Le journalisme de consommation⁵

L'usage et l'achat de biens et services sont l'essence de la consommation. Si le journalisme de médiation porte sur la correction de conséquences fâcheuses de la consommation, le journalisme de consommation vise la conscientisation des citoyens par l'éducation, la prévention et l'information sur les enjeux de la consommation. De même, il met l'accent sur la protection et la défense des droits et des intérêts des consommateurs en dénonçant les pratiques frauduleuses et la publicité trompeuse. Le journalisme de consommation cible donc les produits domestiques et d'usage courant (appareils, automobiles, services professionnels, etc.), mais aussi la publicité et les pratiques commerciales. Pour ce faire, les demandes de renseignements des consommateurs et les nouveaux produits sur le marché sont pris en considération.

Le journalisme de consommation teste des produits, enquête sur des pratiques professionnelles et informe sur les pratiques de consommation. Ce volet permet aux consommateurs de connaître leurs

droits et leurs recours. Par ailleurs, le journalisme de consommation renseigne sur les enjeux sociaux, environnementaux, économiques ou politiques des habitudes de consommation.

Contrairement aux autres types du journalisme justicier, le journalisme de consommation est peu pratiqué dans les entreprises de presse du fait qu'il est très exigeant sur le plan professionnel et financier. Il relève plutôt de groupes de défense des droits des consommateurs qui publient périodiquement une revue ou un bulletin d'information. Dans ce cas, le rôle du journaliste consiste, entre autres, à traduire et à vulgariser les résultats des tests et d'enquêtes sur des produits en identifiant leur marque de commerce, leurs forces et leurs faiblesses comparativement à d'autres marques. Ce journalisme fait en quelque sorte le pont entre le public et les sources de l'information, soit des groupes de défense des droits des consommateurs.

S'il est acquis que le journalisme de consommation relève surtout des groupes de défense des consommateurs, le découpage d'émissions de télévision peut se conformer à certains de ses principes. À titre d'exemple, l'émission *L'épicerie* diffusée au réseau francophone de la Société Radio-Canada, depuis octobre 2002, présente des tests comparatifs (exemple : la valeur des poêles anti-adhésives) et les résultats d'enquêtes (exemple : le respect du taux de gras prescrit dans chaque catégorie de viande hachée) et les meilleurs achats de la semaine. Ces segments de l'émission, ayant une portée éducative au regard des pratiques de consommation, font appel aux compétences de professionnels et, dans certains cas, à l'appréciation de consommateurs.

Conclusion

La typologie du journalisme justicier distingue le journalisme d'enquête de types journalistiques apparentés. Cet outil de classification, élaboré en vue de circonscrire le journalisme d'enquête comme objet de recherche, délimite quatre types de journalisme uniques sur le plan conceptuel (*voir tableau récapitulatif en page suivante*).

Certes, cet outil peut être bonifié, sa prétention étant de circonscrire le journalisme d'enquête comme objet de recherche. Toutefois, cette typologie peut faciliter les débats sur ces types journalistiques dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau en page suivante selon leurs critères de classification ■

Les quatre types purs du journalisme justicier

Critere de classification	Journalisme d'enquête	Journalisme de dénonciation
Champ d'action	Activites politiques, administratives, financières legales et illegales.	
Cible	Informations d'intérêt public dissimulees ou cachees portant sur les detenteurs d'un pouvoir ou d'une autorite dans la societe.	
But vise	Denoncer les abus et les atteintes à l'intérêt public des detenteurs du pouvoir en vue d'un redressement et de changements sociaux.	Même but que l'enquête. Peut être associe à la vengeance et au règlement de compte.
Rôle du journaliste	Protecteur et defenseur des interêts collectifs.	Verificateur, contrôleur de l'information et de preuves.
Selection des sujets	Initiative des journalistes ou une fuite.	Selon les sources disponibles ou à la discretion des sources.
Methode utilisee	Reconstruire des faits à partir de preuves pour montrer l'existence de situations nuisant à l'intérêt public.	Verification de l'authenticite des preuves.

Critere / classification	Journalisme de médiation	Journalisme de consommation
Champ d'action	Rapports entre les consommateurs et fournisseurs de biens et services du domaine prive, public, parapublic.	Consommation domestique et courante.
Cible	Insatisfaction au sujet de biens et services du domaine prive et public.	Produits de consommation et les pratiques frauduleuses.
But vise	Informen en resolvant des differends entre des consommateurs (usagers) et des fournisseurs de biens et services du domaine prive et public.	Eduquer les consommateurs, proteger et defendre leurs droits par l'information.
Rôle du journaliste	Mediateur entre deux parties dont l'une est insatisfaite de l'autre.	Traducteur (vulgarisateur) des resultats des tests et enquêtes.
Selection des sujets	Appel au public pour constituer une banque de cas et selection des plus interessants pour le public.	Parmi les nouveaux produits sur le marche et les plaintes ou demandes des consommateurs.
Methode utilisee	Confrontation, parfois la menace.	Tests, enquêtes et informations aux consommateurs.

Notes

1. Selon Lemieux, le journalisme-enquêteur est l'ancêtre du journalisme d'investigation en France. Apparu à la fin du XIX^e siècle, il s'intéressait aux faits divers et avait une approche policière de l'information. Son évolution a permis l'émergence du journalisme d'investigation qui s'attarde aux faits d'intérêt public tenus secrets jusqu'à leur dévoilement à l'issue d'une enquête.
2. http://enm.fr.ballou.net/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/justice_politique/synthese2.htm. Voir aussi *L'invention du journalisme en France*, 1993.

3. La description ci-après est inspirée de Waisbord, Kuutti, Protess et Szacka.
4. La construction de ce type pur du journalisme justicier est inspirée de Lemieux, Marchetti et Wolton.
5. La description du type pur du journalisme de consommation est inspirée de « La petite histoire, Journalisme de consommation au Québec » tirée du site Protégez-vous site *Consommation et mondialisation*, avril 1998, [En ligne], <http://www.protegez-vous.qc.ca/PvMenuGauche/PvMg25ans/25ans2.asp>.

Références bibliographiques

- MARCHETTI Dominique (2000), « Les révélations du journalisme d'investigation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°131-132, mars 00, pp.30-40.
- GREENWALD Marilyn S. & Joseph BERNT (2000), « Enterprise and Investigative Reporting Metropolitan Newspaper : 1980 and 1995 Compared », *The big chill: investigative reporting in the current media environment*, Ames, Iowa State University Press, 244 p., pp.51-79.
- GUBA Egon G. (1981), « Investigative Journalism », dans Smith Nick L., *New Techniques for Evaluation*, Beverly Hills/London, Sage Publications, coll. « New perspectives in evaluation », 320 p., pp.167-264.
- SORMANY Pierre (2000), *Le métier de journaliste, Guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*, Montréal, Boréal, 494 p.
- LEMIEUX Cyril (2001), *Les formats de l'égalitarisme, Transformation et limites de la figure du journaliste-justicier dans la France contemporaine*, texte original demandé à l'auteur par courriel le 12 avril et reçu le 13 avril 2002.
- LEMIEUX Cyril (2000), *Mauvaise presse*, Paris, Métailié, coll. « Leçons de choses », 466 p.
- LEMIEUX Cyril (2000a), « Heurs et malheurs du journalisme d'investigation en France », communication au colloque *Presse à scandale, scandale de presse*, Université de Versailles-Saint-Quentin, février 00, texte original demandé à l'auteur le 12 avril et reçu le 13 avril 2002 par courriel.
- WOLTON Dominique (1997), *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 401 p.